

DÉPARTEMENT
HAUTE-LOIRE

038-2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de CHOMELIX

*SÉANCE DU 18 novembre 2022*Date de convocation : 14 novembre 2022
Date d'affichage : 14 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice	:	11
Nombre de conseillers présents	:	11
Nombre de conseillers votants	:	11
Nombre de conseillers absents	:	0

L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre à 20 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BEYSSAC Roselyne, Maire.

Étaient présents : Mmes BEYSSAC, GALLET-ALLAIN, GIRARD, LANNOY, PRALONG
MM. CARLE, CHAPYTS, GIBERT, OULION, REMOND, SABIN

Monsieur Didier CHAPYTS a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : BUDGET LOTISSEMENT LES PRADOUX / DECISION
MODIFICATIVE N°1 / CLÔTURE DU BUDGET**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- la délibération n° 031-2022 en date du 23 septembre 2022 validant la clôture du budget annexe « Lotissement Les Pradoux » ;
- la délibération n° 032-2022 en date du 23 septembre 2022 portant décision modificative n°2 (clôture du budget annexe « Lotissement Les Pradoux ») et approuvant les virements de crédits suivants :

BUDGET LOTISSEMENT LES PRADOUX

DÉSIGNATION		FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES		RECETTES	
71355-042 Annulation stock initial	61287,61	7015 Vente dernier lot à la commune	20655,00

		7552 Déficit budget annexe par commune	40632,61
Total	61287,61		61287,61

DÉSIGNATION		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES		RECETTES	
001 Report déficit	61287,61	3555-040 Annulation stock initial	61287,61
Total	61287,61		61287,61

BUDGET COMMUNAL

DÉSIGNATION		FONCTIONNEMENT	
DÉPENSES			
023 Virement à section investissement	- 40632,61		
6521 Déficit budget annexe lotissement Les Pradoux	40632,61		
Total	0,00		

DÉSIGNATION		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES		RECETTES	
2113 Acquisition du dernier lot	20655,00	021 Virement de section de fonctionnement	- 40632,61
21318-15 Réduction crédits aménagement bourg	- 20655,00	1641 Emprunt d'équilibre	40632,61
Total	0,00		0,00

Suite à la transmission des flux correspondants sur l'application HELIOS, le Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay (DDFIP) a alerté la collectivité de la présence d'une erreur matérielle dans les écritures présentées ci-dessus et de son refus de prendre en charge la décision modificative en l'état. En effet, le report du déficit de l'exercice 2021 au chapitre D-001 (- 61 287.61 €) ayant été déjà comptabilisé au Budget Primitif 2022 du budget lotissement, il n'est par conséquent pas

possible de prévoir cette écriture dans la décision modificative en lien avec la clôture du budget (doublon). Après accord des services de la Préfecture (contrôle de légalité), le dépôt de la décision modificative n° 2 en date du 23 septembre 2022 a également été annulé.

Madame le Maire informe alors l'assemblée délibérante qu'il y a lieu d'effectuer les virements de crédits suivants pour régulariser la situation :

DM1 Clôture budget lotissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-71355 : Variation des stocks de terrains aménagés	0.00 €	61 287.61 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	61 287.61 €	0.00 €	0.00 €
R-7015 : Ventes de terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 655.00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 655.00 €
R-7552 : Déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 632.61 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 632.61 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	61 287.61 €	0.00 €	61 287.61 €
INVESTISSEMENT				
R-3555 : Terrains aménagés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 287.61 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 287.61 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61 287.61 €
Total Général		61 287.61 €		122 575.22 €

Il est important de préciser que ces écritures et notamment le caractère déséquilibré de la Décision Modificative relatives au budget lotissement ont été approuvés par Monsieur Jean-Guy MASSARD, Conseiller aux Décideurs Locaux (DDFIP), l'ensemble Budget Primitif 2022 + Décision Modificative n° 1 étant quant à lui bien équilibré.

Enfin, les opérations découlant de la présente décision à passer sur le budget communal feront l'objet d'une délibération spécifique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits susmentionnés.

Fait à Chomelix, le 21 novembre 2022

Extrait certifié conforme
Le Maire

Certifié exécutoire après envoi en Préfecture
du Puy-en-Velay le 21 novembre 2022



